



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/1999/10/Add.1  
7 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Quarante-septième réunion plénière  
(Neuchâtel, 14-16 juin 1999)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE  
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 1999/2000 ET 2000/2001 :  
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la Réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1  
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

**Structure de la présentation intégrée**

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique (CES/1999/10/Add.1)

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (CES/1999/10/Add.2)

Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/1999/10/Add.3)

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques  
(CES/1999/10/Add.4)

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/1999/10/Add.5)

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat  
(CES/1999/10/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-janvier : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Février-mai : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion qui a lieu en juin.
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée. Celle-ci a été revue par le Bureau de la Conférence à sa réunion plénière de 1998. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, elle donne la liste des nombreuses décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter dans les domaines en question et signale plusieurs points que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

**OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES** : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

**RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES** : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

**L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE EST APPELÉE SUR LES POINTS SUIVANTS :**

Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

**DÉCISIONS QUE LE BUREAU RECOMMANDE À LA CONFÉRENCE D'ADOPTER À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 1999 :**

Liste des décisions qu'il est recommandé à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999, en ce qui concerne son programme de travail.

**RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :** Organisation responsable, titre, date.

**RAPPORTEUR :** Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

**ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :** Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-juillet 1999 à juin 2001. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

**Liste des priorités**

5. La liste des priorités résumant les principaux types de travaux que la Conférence prévoit d'effectuer au cours des deux prochaines années au titre de tous les projets de l'activité de programme figure à la fin du présent additif.

**Liste des éléments du programme de travail de la Conférence**

6. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

**Autres renseignements connexes**

7. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/1999/10) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

**Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)**

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 1</u> : Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document <b>CES/1999/10/Add.1</b>)</p>	<p>1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux 1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique 1.3 Pays en transition dans la région de la CEE 1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)</p>
<p><u>Activité de programme 2</u> : Infrastructure technique et autres questions communes (voir document <b>CES/1999/10/Add.2</b>)</p>	<p>2.1 Gestion de l'infrastructure informatique 2.2 Collecte et traitement des données statistiques 2.3 Diffusion et échange de l'information statistique 2.4 Classifications statistiques 2.5 Recherche-développement statistique 2.6 Données géographiques et régionales 2.7 Mise en valeur des ressources humaines</p>
<p><u>Activité de programme 3</u> : Statistiques économiques (voir document <b>CES/1999/10/Add.3</b>)</p>	<p>3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale 3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements 3.3 Commerce international des marchandises 3.4 Transports 3.5 Commerce (secteur de la distribution) 3.6 Commerce international de services 3.7 Tourisme 3.8 Autres services marchands et services non marchands 3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat 3.10 Statistiques agricoles 3.11 Statistiques industrielles 3.12 Statistiques de l'énergie 3.13 Statistiques de la science et de la technique 3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques 3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques</p>

Activité de programme	Elément de programme
<p><u>Activité de programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document <b>CES/1999/10/Add.4</b>)</p>	<p>4.1 Indicateurs et cadres sociaux 4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe 4.3 Enquêtes sociales polyvalentes 4.4 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques 4.5 Recensements de la population et des habitations 4.6 Statistiques de la santé 4.7 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale 4.8 Statistiques sur l'éducation et la formation 4.9 Statistiques culturelles 4.10 Statistiques du travail 4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité) 4.12 Statistiques des établissements humains et du logement 4.13 Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus 4.14 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier</p>
<p><u>Activité de programme 5</u> : Statistiques de l'environnement (voir document <b>CES/1999/10/Add.5</b>)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles 5.2 Comptabilité de l'environnement 5.3 Bases de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Activité de programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document <b>CES/1999/10/Add.6</b>)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données 6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1**  
**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

**1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATÉRAUX**

**Objectifs au cours des prochaines années** : Gérer les relations multilatérales entre organisations internationales de statistique sur les questions concernant les services nationaux de statistique; minimiser les doubles emplois en matière de collecte de données auprès des pays membres; assurer la compatibilité des données publiées; encourager la cohérence dans les ordres du jour des commissions, groupes de travail, équipes spéciales et groupes statistiques pour que les divers échanges de vues menés à l'échelon international aient un effet synergique; et promouvoir l'adoption de programmes de travail unifiés avec des priorités homogènes. Étudier la possibilité pour la Conférence de développer ses contacts avec les universités, les organisations non gouvernementales (par exemple l'Association internationale pour les statistiques officielles et l'Institut international de statistique), les médias et le monde des entreprises.

**Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années** : Décisions de la Conférence des statisticiens européens adressées au secrétariat de la CEE et se rapportant, d'une part, à son propre programme de travail et, d'autre part (sur la demande d'un des organes dont relève la Conférence, à savoir la Commission économique pour l'Europe), au programme de travail du Groupe des activités relatives à la population de la CEE, et conseils de la Conférence aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et à d'autres organisations internationales ou supranationales relatifs aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Élaboration périodique d'accords et de protocoles largement diffusés sur des questionnaires unifiés, des bases de données uniques et des programmes de travail et ordres du jour harmonisés. Soumission de programmes de travail intégrés et de programmes rationalisés de collecte des données à des instances telles que la Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière annuelle, et la Commission de statistique de l'ONU. Démonstration effective de cohérence dans la diffusion des données par les services internationaux de statistique.

**L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :**

- L'initiative de la Division de statistique de l'ONU visant à élaborer une présentation intégrée au niveau mondial en vue de la prochaine session de la Commission de statistique;
- La décision du Bureau de transférer l'élément de programme 3.10 (statistiques agricoles) de la catégorie correspondant au rang de priorité "moyen" à celle correspondant au rang de priorité "faible" pour ce qui est des activités à réaliser par le Groupe d'experts sur le programme de travail, conformément aux directives approuvées par la Commission économique pour l'Europe à sa session d'avril 1998, en vertu desquelles les ressources allouées au cours de l'exercice biennal 2000-2001 aux organes subsidiaires principaux de cette catégorie représenteront au moins 52 semaines;

- La participation de six représentants de l'Institut international de statistique à la réunion de novembre 1998 du Bureau afin de faciliter le débat quant à la question de savoir si l'Institut pourrait être en mesure d'évaluer la présentation intégrée et de contribuer à son développement et le cas échéant de quelle façon.

**Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999 :**

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

**Réunions de juillet 1999 à juin 2001 :**

CEE-OCDE-Eurostat : Réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes (annuelles)

CEE-Eurostat-OCDE : Nombreuses réunions des divers groupes de travail intersecrétariats

Division de statistique de l'ONU : Sous-Comité des activités statistiques du CAC

**Rapporteur** : CEE

**Activités et moyens de juillet 1999 à juin 2001 :**

**Équipes spéciales exerçant une fonction de coordination :**

La Commission de statistique de l'ONU a créé des groupes de travail intersecrétariats chargés de traiter les questions de coordination et questions connexes dans les domaines de la statistique énumérés ci-après (pour un complément d'information sur les activités de ces groupes de travail, voir d'autres parties de la présentation intégrée, comme indiqué).

- a) Équipe spéciale de la comptabilité nationale (voir le projet 3.1 dans le document CES/1999/10/Add.3).
- b) Équipe spéciale des statistiques des finances (voir le projet 3.2 dans le document CES/1999/10/Add.3).
- c) Équipe spéciale des statistiques du commerce international (voir le projet 3.3 dans le document CES/1999/10/Add.3).
- d) Équipe spéciale des statistiques des services (voir le projet 3.6 dans le document CES/1999/10/Add.3).
- e) Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (voir le projet 3.9 dans le document CES/1999/10/Add.3).
- f) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement (voir le document CES/1999/10/Add.5).

**Activités de la CEE :**

a) Coordonner l'établissement de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, sur la base des données fournies par la CEE, Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU, les institutions spécialisées, le Comité inter-États de statistique de la CEI, etc.

b) Collaborer, avec Eurostat et l'OCDE, à l'organisation des réunions des groupes de travail intersecrétariats dans différents domaines de la statistique et de celles consacrées à l'examen conjoint des programmes, qui ont pour but d'envisager périodiquement les problèmes potentiels.

c) Coordonner les travaux statistiques entrepris par d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et/ou par les divisions de la CEE.

Ressources du secrétariat : importantes.

**Activités de l'OCDE** : L'OCDE continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes et par des contacts réguliers avec les autres principaux acteurs. Elle continuera de participer aux réunions techniques organisées par Eurostat pour les États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ainsi que les pays candidats afin de contribuer à l'intégration européenne et à la transparence pour les pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas à la région. Elle participera également à toutes les équipes spéciales susmentionnées et organisera la réunion de l'Équipe spéciale des statistiques des services.

**Activités d'Eurostat** (*Thème 91 - Relations internationales*) :

Eurostat continuera d'assister, en tant qu'observateur actif, aux réunions de diverses instances internationales dans le domaine de la statistique : les réunions bisannuelles de la Commission de statistique de l'ONU et de son groupe de travail, ainsi que les réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau. L'objectif essentiel de cette participation est de faire entendre la voix de la Commission européenne dans le cadre du processus de fixation de normes mondiales en matière de statistique et de la gestion du système statistique mondial.

**Activités d'autres organismes** :

**Division de statistique de l'ONU** :

a) Mise au point de concepts et de méthodes et amélioration de la coordination des programmes relatifs à la comptabilité et aux statistiques de l'environnement, en collaboration avec le PNUE, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.

b) Travaux consacrés à l'harmonisation des classifications économiques et sociales internationales, en collaboration avec un large éventail de pays et d'organismes actifs dans ce domaine.



c) Services de secrétariat pour le compte du Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale (dont font également partie Eurostat, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale) ayant pour mission de coordonner les efforts déployés sur le plan multilatéral afin de faciliter l'application du SCN de 1993.

d) Promotion de consultations multilatérales d'experts sur des problèmes cruciaux en matière de statistiques. Dans ce contexte, la Division facilite la création de "groupes-villes", c'est-à-dire de groupes de consultation informels (voir l'élément de programme 3.XX).

e) Coordination des travaux statistiques internationaux dans le domaine des statistiques du commerce (en coopération avec la CEE, Eurostat, l'OCDE et d'autres organisations internationales).

f) Coordination des activités internationales sur les indicateurs; organisation d'une réunion d'experts sur la question des indicateurs du développement et préparation d'un rapport analytique sur cette question à l'intention du Conseil économique et social.

**Fonds monétaire international (FMI) :**

a) Convoque les réunions des organes suivants : i) Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique; ii) Comité du FMI sur les statistiques de balance des paiements; et iii) Équipe spéciale interorganisations chargée des statistiques des finances.

b) Est membre des équipes spéciales interorganisations ci-après : i) Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; ii) Équipe spéciale des statistiques du commerce international; iii) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement; et iv) Équipe spéciale des statistiques des services.

c) S'associe à la gestion du système statistique mondial en participant aux activités suivantes : i) sessions bisannuelles de la Commission de statistique de l'ONU; ii) réunions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC; iii) travaux de nature statistique des commissions régionales de l'ONU, notamment ceux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (en qualité d'observateur); et iv) activités spéciales telles que les réunions de travail sur les meilleures pratiques dans le domaine des statistiques.

d) Coopère avec la BSI, Eurostat, la BCE et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

**Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants** : Le Comité s'attache essentiellement à coordonner les travaux statistiques et à aligner et harmoniser les outils statistiques avec les normes internationales dans les domaines suivants : système de comptabilité nationale; statistiques économiques, démographiques et sociales; et traitement des données et de l'information des pays membres de la Communauté. Les documents en cours d'élaboration sont examinés par le Conseil scientifique du Comité, des groupes

d'étude ou des réunions spéciales. Une fois mis au point, ils sont distribués, sous forme de recommandations, aux services nationaux de statistique. Les documents méthodologiques sont publiés dans les bulletins d'information qui paraissent six fois par an en vue d'une large diffusion auprès des divers utilisateurs. Le Comité fournit gratuitement des services consultatifs.

## **1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES PRÉSIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE**

**Objectifs au cours des prochaines années** : Examiner les questions de gestion et de politique statistique générale aux échelons international, national et régional (sous-national) qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique. Permettre à ces derniers d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur des questions touchant l'organisation, la gestion et les relations avec le monde extérieur des institutions dont ils ont la charge; établir des priorités en matière d'élaboration de normes et de méthodes statistiques internationales et encourager leur utilisation; permettre aux chefs des organismes statistiques d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur l'évolution des besoins en matière statistique qui pousse à réformer les politiques et institutions statistiques. Examiner des questions telles que la stratégie de développement des services nationaux de statistique, l'élaboration et la conception générale des statistiques officielles et la déontologie dans le domaine de la statistique. Promouvoir l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Analyser la contradiction entre la demande accrue de statistiques et la contraction des ressources. Encourager la diffusion des "meilleures pratiques statistiques" parmi les pays de la CEE. Renforcer le rôle que jouent les statistiques aux échelons national et international.

**Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années** : Comptes rendus des réunions des chefs des organismes de statistique. Décisions et directives de la Conférence au sujet des programmes de travail dans le domaine statistique prévus par les organisations internationales. Minutes des principales réunions du Bureau et notes d'information concernant les réunions des organes dont dépend la Conférence communiquées à la réunion plénière en tant que documents de séance. Documents de fond et examens détaillés de l'évolution des normes et méthodes internationales en matière de statistique et de leur application dans la pratique, préparés à l'intention des réunions plénières. Exemples d'application des principes fondamentaux et rapport périodique à la Commission économique pour l'Europe à ce sujet.

### **L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :**

- Les réorganisations engagées par plusieurs organisations internationales de la région de la CEE qui auront probablement une incidence sur leurs activités dans le domaine statistique.
- Les ajustements des activités statistiques que devront réaliser les organisations internationales pour tenir compte du surcroît de travail des organismes statistiques nationaux des pays de l'Union européenne dû à l'introduction de l'euro.

- Le développement de la coopération entre les organismes statistiques nationaux des pays de l'Union européenne et des associations partenaires.
- L'importance d'une amélioration des statistiques nationales de l'emploi.
- L'examen des systèmes statistiques nationaux entrepris par les pays candidats à l'Union européenne compte tenu des normes et exigences de l'Union; les difficultés que ces pays pourraient rencontrer pour ce qui est de respecter ces normes dans certains domaines tels que les statistiques agricoles, financières et régionales; l'appui financier nécessaire pour aider les pays candidats à satisfaire aux normes de l'Union européenne.
- Le résultat de la réunion organisée par la Division de statistique de l'ONU et le FMI en janvier 1999 à Singapour, et la volonté manifestée par les participants de progresser en vue de l'application des Principes fondamentaux (par exemple en demandant à la Division de statistique de créer un nouveau site Internet sur lequel les pays intéressés pourraient insérer des informations au sujet de ce qu'ils ont fait ou de ce qu'ils envisagent de faire concernant les Principes fondamentaux et leur application).
- La recommandation du Bureau de choisir "l'utilisation des statistiques à des fins d'administration, de gestion et d'analyse" comme thème du débat de fond de la réunion plénière de la Conférence en l'an 2000.

**Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999 :**

- Choisir "l'utilisation des statistiques à des fins administratives, de gestion et d'analyse" comme thème du débat de fond de sa réunion plénière de l'an 2000.
- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

**Réunions de juillet 1999 à juin 2001 :**

CEE : Réunion plénière annuelle de la Conférence (juin 2000)  
CEE : Réunion plénière annuelle de la Conférence (juin 2001)  
CEE : Trois à quatre réunions du Bureau de la Conférence chaque année;  
Eurostat : Groupe de travail sur le programme de statistique annuel (1er et 2 juillet 1999)  
Eurostat : Comité : trentième réunion du CPS (16 septembre 1999)  
Eurostat : Comité : huitième réunion du CEIES (17 septembre 1999)  
Eurostat : Comité : trente et unième réunion du CPS (24 et 25 novembre 1999)  
Eurostat : Réunions du CPS (mars, mai, septembre et novembre 2000)  
Eurostat : Groupe de travail sur le programme statistique annuel (juin 2000)  
Eurostat : Séminaire DGINS (mai 2000)

Eurostat : CEIES - une réunion plénière, quatre réunions de Sous-Comité, et deux réunions du Bureau par an

**Rapporteur** : Statistics Iceland

**Activités et moyens de juillet 1999 à juin 2001** :

**Activités de la CEE** :

a) Réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens.

b) Réunions ordinaires du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, faisant fonction de comité directeur de la Conférence.

c) Examen à la quarante-huitième réunion plénière (2000) du thème "Utilisation des statistiques à des fins administratives, de gestion et d'analyse" comme sujet du débat de fond.

d) Élaboration d'un résumé des communications nationales sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de sa présentation à la Conférence (la date devra être déterminée par le Bureau de la Conférence).

Ressources du secrétariat : importantes.

**Activités de l'OCDE** : i) examen et mise à jour des normes relatives à la communication des statistiques en consultation étroite avec les pays membres et eu égard aux futurs pays membres; ii) évaluation du système statistique des nouveaux pays membres sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des normes établies pour la communication des statistiques.

**Activités d'Eurostat** : (*Thèmes 92 - Planification et évaluation des travaux, 93 - Gestion des ressources humaines, 94 - Gestion des ressources financières, 96 - Audit, 97 - Administration générale*) :

Eurostat traverse une période de croissance budgétaire nulle qui le contraint essentiellement à accroître les efforts déployés en vue d'obtenir auprès d'autres services de la Commission les ressources financières nécessaires pour entreprendre des activités statistiques en leur nom. Eu égard aux pratiques actuelles de la Commission, Eurostat ne sait pas très bien, jusqu'à un stade assez tardif, de quelles ressources financières il pourra disposer; par conséquent, il lui est difficile de planifier ses travaux. Le processus de programmation d'Eurostat précise maintenant quelles sont les activités qui ne pourront pas être entreprises et quelles sont celles qui sont subordonnées à la disponibilité de fonds provenant d'autres sources.

*Au sein d'Eurostat et de la Commission* : De nouveaux travaux devront être entrepris afin de consolider les récents progrès de principe accomplis en ce qui concerne la planification des travaux et des ressources. Cela signifie qu'il faudra : assurer une intégration plus poussée des activités statistiques des directions générales dans le programme de travail de la Commission; améliorer la définition des besoins en informations statistiques liés aux

nouvelles politiques de la Commission ainsi que l'affectation des ressources requises pour les satisfaire; affiner les mécanismes permettant de détecter à l'avance, au moyen des systèmes d'information internes, les nouveaux domaines potentiels d'initiative communautaire; garantir la valeur ajoutée des informations ayant trait à la planification pour faciliter les activités opérationnelles des unités administratives d'Eurostat; définir les conditions auxquelles devrait répondre un système d'information en matière de gestion et mettre au point un système expérimental.

La Commission a pris des mesures en vue d'introduire des changements importants dans le système budgétaire et le système de gestion. Ces changements consistent à fixer de nouveaux objectifs en matière d'efficacité et de rentabilité qui impliquent une obligation supplémentaire de rendre des comptes, non seulement sur l'utilisation des fonds mais aussi sur les résultats obtenus. L'intégration de services décentralisés, tels que le service d'administration des stocks, devrait permettre d'obtenir une efficacité et une rentabilité administratives accrues.

*Gestion des ressources humaines* : Analyse de la politique de redéploiement en définissant, pour l'exercice budgétaire de l'an 2000, les priorités les moins importantes et les échanges de ressources humaines dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources; préparation, coordination et suivi du concours général "A" avec une option "statistique" prévue pour 1999; poursuite de la politique de coopération avec les instituts de statistique nationaux en matière de gestion des ressources humaines communes (fonctionnaires détachés et stagiaires); exécution du programme de formation pour 1998-2000; démarrage du développement de la coopération avec les départements correspondants des instituts de statistique nationaux et autres services des administrations des États membres en matière de formation; exécution du programme pilote pour la qualité de la gestion entrepris par Qualistat.

*Évaluation interne* : Mise en oeuvre de plusieurs audits de systèmes, unités ou de projets d'Eurostat avec pour objectif d'améliorer, si nécessaire, les procédures, la qualité de la circulation de l'information et l'organisation interne d'Eurostat. La section d'évaluation interne participera également au développement des procédures d'évaluation au sein d'Eurostat.

*Évaluation des programmes statistiques; élaboration de cadres généraux et réalisation d'évaluations ex-ante annuelles, à mi-parcours et ex-post; préparation et exécution de plans d'étude permanente de l'activité et de rapports d'évaluation annuels; prise en compte des résultats des évaluations dans le cycle de programmation.*

*Avec les partenaires d'Eurostat n'appartenant pas aux institutions européennes* : unification des cycles de planification des activités communautaires avec les systèmes nationaux; pleine intégration des groupes de discussion sectoriels (groupes de travail, comités, etc.) avec le CPS à des fins de planification et d'exécution des programmes; fin de l'initiative LEG et présentation d'une proposition de cadre de cette initiative pour l'avenir; élaboration de principes directeurs pour l'évaluation des programmes et des projets et poursuite des travaux d'analyse coût/efficacité. Développement de la coopération dans le domaine de la formation avec les services

correspondants des instituts statistiques nationaux et d'autres services administratifs des États membres.

*Planification d'entreprises* : Définition des principaux objectifs de projets et buts stratégiques; mise en place de la structure du projet et de l'équipe chargée de l'exécuter à partir de ressources internes et externes; planification du projet et gestion des ressources, y compris les aspects contractuels; création de réseaux à tous les niveaux de la gestion du personnel et regroupement des propositions en un programme de travail cohérent et réaliste; motivation des participants et assurance de mécanismes de communication pro-actifs à l'intérieur d'Eurostat; sensibilisation de la Commission et initiatives extérieures en rapport avec le processus de planification d'entreprises; promotion des initiatives d'Eurostat auprès des divers services de la Commission et de l'ensemble de l'ESS.

*Gestion financière et budgétaire* : Fournir une vue d'ensemble des ressources budgétaires d'Eurostat et d'autres directions générales qui se consacrent à la production de statistiques communautaires; fournir des informations financières et budgétaires d'actualité, pertinentes et fiables pour la programmation, l'exécution, le contrôle et l'évaluation des programmes statistiques communautaires; assurer l'existence et l'utilisation de normes et de documents d'appel d'offres, d'engagement proposition, d'ordonnancement et de contrats ainsi que les notes et rapports qui les accompagnent; organisation de contrôles impromptus des bénéficiaires des subventions, y compris de l'utilisation par les autorités statistiques nationales des contributions financières de l'Union; élaboration et réalisation de contrôles efficaces des opérations financières d'Eurostat.

**Activités d'autres organismes** :

**Fonds monétaire international (FMI)** :

a) Application des normes de diffusion des données, à savoir : i) une norme spéciale destinée à orienter les pays membres qui ont, ou cherchent à avoir, accès aux marchés internationaux des capitaux (la norme spéciale de diffusion des données [Special Data Dissemination Standard (SDDS)]) concernant la diffusion des statistiques économiques et financières; et ii) une norme générale destinée à tous les pays membres [norme générale de diffusion des données (General Data Dissemination Standard (GDDS))] concernant la diffusion des statistiques économiques, financières et sociodémographiques.

b) Gestion du tableau d'affichage (Dissemination Standards Bulletin Board - DSBB) qui fournit des informations courantes (métadonnées) et liaisons hypertextes avec les pages présentant les données résumées par page se rapportant aux catégories de données couvertes par la norme SDDS et des informations supplémentaires sur l'intégrité et la qualité, y compris sur les programmes de publication.

c) Mise en oeuvre progressive de la GDDS axée sur la formation et sur une collaboration directe avec les pays membres.

**Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants** : Le Comité concentrera ses efforts sur la coopération internationale dans des domaines aussi importants que la synchronisation des réformes portant sur les statistiques nationales, l'harmonisation des méthodes statistiques en fonction des classifications généralement utilisées et d'autres normes statistiques ainsi que la création d'un espace d'information statistique à l'échelle de la CEI. La réalisation de consensus et l'échange de données d'expérience s'effectuent par le truchement de groupes de travail spéciaux dans des domaines particuliers de la statistique, de consultations et d'échanges d'informations et de plans ainsi que de réunions sur des sujets et des questions d'actualité. Les décisions finales sur les problèmes sont prises par le Conseil d'administration des services de statistique de la CEI, qui se réunit au moins deux fois par an.

### **1.3 PAYS EN TRANSITION DE LA RÉGION DE LA CEE**

**Objectifs au cours des prochaines années** : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'adoption, par les pays en transition de la région de la CEE, de programmes statistiques de valeurs existant dans les pays à économie de marché; contribuer à l'application des normes internationales dans les pays en transition de la région de la CEE; et fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché.

**Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années** : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales ou supra-nationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace.

**L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants** :

- Les difficultés de plus en plus importantes que connaissent les organismes de statistique nationaux des nouveaux États indépendants en raison des problèmes financiers de plus en plus aigus que connaissent ces pays. Il leur est de ce fait encore plus difficile d'améliorer leurs systèmes statistiques.
- Les résultats de la Conférence de haut niveau organisée récemment à Almaty à l'intention des responsables des organismes de statistique nationaux des pays de la CEI qui a permis de faire le point des progrès réalisés en matière de coopération et d'adopter un programme de travail futur.
- L'importance d'une meilleure coordination des activités des donateurs en faveur des pays en transition.
- La nécessité pour la CEE et le CEI-STAT de vérifier la cohérence des données concernant les pays membres de la CEI que la CEE communique à Eurostat.
- Le fait que le CEI-STAT communiquera aux pays intéressés une version en anglais de son programme de travail.

**Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999 :**

- Approuver les activités à entreprendre par la Conférence au titre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).
- Prier la CEE, l'OCDE et Eurostat en leur qualité de coparrains de la réunion commune sur les comptes de la nation qui sera organisée en avril 2000, de trouver comment permettre aux pays de la CEI de participer plus facilement aussi bien au séminaire sur les comptes de la nation pour les pays de la CEI qui sera organisé le 25 avril qu'à la réunion commune CEE/OCDE/Eurostat qui doit se tenir du 26 au 28 avril.

**Réunions de juillet 1999 à juin 2001 :**

- CEE            Ateliers de formation et réunions prévus dans le cadre des projets régionaux dans le domaine des statistiques financés par le PNUD et le FNUAP - voir "Activités exécutées par la CEE dans le cadre des projets financés par des ressources extrabudgétaires" dans la section "Activités et moyens" ci-après.
- FMI :           Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (deux à trois réunions par an).
- FMI :           Séminaire régional sur le Système général de diffusion des données (Vienne, juillet 1999).
- Eurostat :    Groupe de travail : Groupe directeur PHARE (octobre 1999).
- Eurostat :    Groupe de travail : Coopération statistique : PHARE et TACIS (décembre 1999).
- Eurostat :    Groupe de travail : Groupe directeur PHARE (avril 1999).
- Eurostat :    Groupe de travail et Comité directeur avec les nouveaux États indépendants et la Mongolie (une fois par an).

**Rapporteur** : CEE

**Activités et moyens au cours des deux prochaines années :**

**Activités de la CEE :**

- a) Structurer l'ensemble des activités de programme et des réunions plénières de la Conférence de manière à tenir compte des préoccupations des pays en transition.
- b) Apporter une assistance et fournir des conseils aux pays en transition, sous forme de services assurés par le Conseiller régional de la CEE en statistiques.



c) Participer aux efforts concertés interinstitutions visant à aider les pays en transition.

d) Exécution de projets du FNUAP et du PNUD financés au titre de ressources extrabudgétaires par la Division de statistique de la CEE en sa qualité d'agent d'exécution (des informations complémentaires sur les activités entreprises dans le cadre de ces projets sont présentées ci-après).

Ressources du secrétariat : Importantes.

**Activités à exécuter par le Conseiller régional de la CEE pour les statistiques économiques**

Le Conseiller régional de la CEE pour les statistiques économiques fournit une assistance technique dans les domaines des comptes de la nation et des prix à la consommation. Le Bureau de la Conférence a donné à ces activités un ordre de priorité élevé étant donné que l'action du Conseiller régional présente un intérêt direct pour les pays en transition de la région de la CEE.

Le poste de conseiller régional pour les statistiques devrait rester vacant en 1999 en raison de contraintes budgétaires. Toutefois, des réunions spéciales seront organisées pour les pays en transition à la suite des réunions ordinaires de la CEE dans le domaine des comptes de la nation (voir l'élément de programme 3.1) et des statistiques de prix (voir l'élément de programme 3.9) afin d'assurer au moins une assistance technique limitée. Toutefois, le niveau de cette assistance dépendra du type d'appui que la CEE pourra recevoir d'autres organisations internationales.

**Activités exécutées par la CEE dans le cadre des projets financés par des ressources extrabudgétaires**

**Note** : Les activités brièvement décrites ci-après sont financées par des ressources extrabudgétaires et ne font donc pas partie au sens strict du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens. Elles sont toutefois présentées ci-après car il s'agit d'activités importantes de la Division de statistique de la CEE.

a) **Activités prévues dans le cadre de projets régionaux de statistique financés par le PNUD et le FNUAP**

- i) Projet régional du FNUAP destiné à fournir une assistance aux pays en transition pour la réalisation des recensements de population de l'an 2000. Il s'agit d'un projet financé par le FNUAP pour lequel la Division de statistique de la CEE joue le rôle d'agent d'exécution. Il devrait se terminer à la fin de 1999, mais la possibilité de le proroger au-delà de cette date sera étudiée avec le FNUAP.
- ii) Projet régional du PNUD consacré à l'établissement de rapports sur les tendances en matière de développement humain et les tendances sociales. Ce projet, financé par le PNUD, comporte deux parties : la Division de statistique de la CEE est agent d'exécution d'une

des parties et agent de réalisation de l'autre. Il devrait se terminer à la fin de l'an 2000, mais la possibilité de le proroger au-delà de cette date sera étudiée avec le PNUD.

- b) Ateliers et réunions devant être organisés dans le cadre des projets régionaux de statistique financés par le PNUD et le FNUAP (toutes les dates indiquées sont provisoires)

Projet de recensement - Équipe spéciale, Genève (un jour en juin 1999).  
Financement : FNUAP. Participation : membres de l'Équipe spéciale.

Analyse, présentation, etc., des données de recensement (juin 1999).  
Financement : FNUAP. Pays concernés : pays membres de la CEI.

Analyse, etc., des données de recensement (juin 1999). Financement : FNUAP. Pays concernés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

Rapport sur la situation sociale (septembre 1999). Financement : PNUD.  
Pays concernés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

Rapport sur la situation sociale (octobre 1999). Financement : PNUD.  
Pays concernés : pays de la CEI.

Pauvreté (octobre/novembre 1999). Financement : PNUD. Pays concernés : pays de la CEI.

Lacunes et ajustement des recensements (novembre 1999). Financement : FNUAP. Pays concernés : tous les pays en transition.

Pauvreté (décembre 1999). Financement : PNUD. Pays concernés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

Activités de l'OCDE : Pays bénéficiaires : Un groupe restreint de pays en transition (Fédération de Russie et Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Slovénie et Etats baltes); autres pays n'appartenant pas à la région de la CEE.

Méthode de travail : Les activités seront réorientées de l'octroi d'une assistance technique vers l'évaluation de la qualité des données.

Domaines d'action prioritaires : Comptes nationaux, statistiques des prix et parités de pouvoir d'achat (PPA), indicateurs économiques à court terme et enquêtes de conjoncture, ou autres enquêtes sur l'évolution des tendances.

Activités : i) Poursuite des travaux destinés à évaluer la qualité des informations sur les comptes de la nation et à faciliter l'interprétation

des données; ii) fourniture d'une assistance dans le domaine des PPA en vue des comparaisons réalisées en 1999; iii) poursuite des travaux tendant à améliorer les enquêtes auprès des consommateurs dans les pays d'Europe centrale et orientale; iv) travaux visant à utiliser les résultats des enquêtes de conjoncture conjointement avec d'autres indicateurs à court terme afin de déterminer les indicateurs avancés de l'activité économique en Pologne et en Hongrie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine; v) révision de l'éventail des données recueillies régulièrement pour les pays en transition en vue de prendre en compte un sous-ensemble de données plus restreint mais à fournir sur une base mensuelle; vi) établissement d'une série d'indicateurs structurels pour les pays dont l'économie traverse une période de profonde transformation (pour toutes ces activités, l'OCDE maintient une coordination régulière et, le cas échéant, une coopération avec d'autres organisations internationales).

**Activités d'Eurostat** : (*Thèmes 19 - Coopération technique avec les pays en transition, 20 - Préparation de l'élargissement*) :

*Préparation de l'élargissement* : Les travaux sur l'élargissement s'accéléreront en 1999 avec plusieurs pays candidats en négociations. Les objectifs, dans ce contexte, seront de faciliter l'accès des pays candidats à l'acquis communautaire statistique et à ses réalisations et mises à jour; d'examiner la conformité des pays candidats avec l'acquis statistique : cela comprend aussi bien les conditions de base pour produire des statistiques dans une économie de marché démocratique que le respect des règlements de l'UE relatifs aux statistiques; de présenter régulièrement des rapports à la Commission et au Conseil sur la conformité des pays candidats; de soutenir le processus d'élargissement par des données statistiques. Les unités d'Eurostat doivent être mobilisées de façon coordonnée; de soutenir et d'encourager les pays candidats : dans une situation symétrique, les services statistiques des pays candidats devront pouvoir assumer leur rôle d'assistance aux autorités politiques de leur pays; de préparer Eurostat à l'élargissement, notamment en ce qui concerne les aspects pratiques de l'incorporation de nouveaux États membres.

L'intégration progressive des systèmes statistiques des pays candidats aux groupes de travail et activités d'Eurostat se poursuivra en 1999. Cela se reflétera au niveau de leur position dans le programme statistique à cinq ans.

En 1999, certains domaines statistiques clés devraient être pleinement comparables à ceux des États membres.

*Autre coopération technique avec les pays en transition* : Les objectifs visés consistent toujours à organiser et offrir aux pays bénéficiaires des activités de coopération statistique dans le cadre du programme PHARE pour : intégrer progressivement leurs systèmes statistiques dans le SSE; promouvoir la conformité avec l'acquis communautaire et, à titre d'application, renforcer la comparabilité avec les statistiques de l'UE; permettre aux INS des pays partenaires d'affronter le problème de la fourniture de données, dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans le cadre des négociations internationales à différents niveaux et au sein de divers forums; renforcer les systèmes statistiques des pays PHARE sur le plan de leurs capacités institutionnelles. Les moyens utilisés pour parvenir à ces objectifs sont

contenus dans le nouveau contrat horizontal PHARE et comprennent : la participation à des groupes de travail d'Eurostat et à des cours de formation TES; des consultations bilatérales avec les bureaux statistiques des États membres et des visites d'étude auprès de ceux-ci; la réalisation, avec le soutien des États membres, de projets pilotes communs visant des résultats précis; des activités d'appui telles que consultations de gestion et publications conjointes.

Fourniture d'une assistance technique et formation aux nouveaux États indépendants afin : de renforcer leurs systèmes statistiques pour les faire évoluer vers des statistiques officielles compatibles avec une société démocratique et une économie de marché, en tenant compte de leurs besoins et de leur capacité d'absorption; de permettre aux services statistiques de fournir à leurs utilisateurs les informations statistiques nécessaires dans des domaines prioritaires; d'améliorer le support statistique pour la négociation et le suivi des accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et les nouveaux États indépendants; de promouvoir la comparabilité des données statistiques entre pays TACIS et entre ces pays et l'Union européenne.

Fourniture d'une assistance technique dans les domaines prioritaires et publication des principaux indicateurs économiques et du commerce extérieur de certains pays (Fédération de Russie).

En raison de l'insuffisance du financement inter-États, le travail qui, par nature, couvre plusieurs pays sera supprimé ou fortement réduit. Il s'agit de travaux de classification statistique, d'activités de task forces, de projets pilotes et de collecte de données couvrant plusieurs pays. Des données doivent être collectées concernant les NEI, en particulier la Fédération de Russie et les autres républiques occidentales, essentiellement en vue de créer une base de données sur les principaux indicateurs macroéconomiques et sur les domaines prioritaires pour le suivi des accords commerciaux de l'Union avec ces pays. L'architecture des technologies de l'information ne peut que démarrer modestement.

**Activités d'autres organismes :**

**Division de statistique de l'ONU :** Projet financé par le FNUAP à l'appui des activités de recensement de la population et des habitations dans six républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan).

**Fonds monétaire international (FMI) :**

a) Programme d'assistance technique aux pays en transition s'agissant des statistiques macroéconomiques (statistiques de la balance des paiements, des investissements internationaux, des finances publiques, statistiques monétaires et bancaires, statistiques des prix, du commerce extérieur, et comptes nationaux trimestriels) : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) séminaires et ateliers nationaux et régionaux et cours de formation à l'Institut multilatéral de Vienne ou à l'Institut du FMI à Washington; iii) services de conseillers résidents en statistique du FMI dans plusieurs secteurs (Biélorus, Fédération de Russie, Kirghizistan et Ukraine).

b) Participation aux activités du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique.

**Banque mondiale** : La Banque mondiale apporte une assistance technique sous forme de dons et de prêts, ainsi que d'éléments de prêts, dans le but de renforcer les systèmes statistiques des pays en transition. Ces projets visent à développer l'infrastructure statistique, à résoudre les questions fondamentales de collecte et de diffusion des statistiques, et à évaluer les principaux macroagrégats nécessaires pour arrêter la politique à suivre dans les domaines économique et social.

**FAO** : i) Coopération avec les pays européens en transition en vue d'améliorer la collecte de statistiques sur les pêches au niveau national et d'encourager l'adoption de normes internationales; ii) Projet "Eastfish" exécuté par la FAO et financé par le Danemark, en vue de promouvoir l'échange d'informations sur les marchés de la pêche entre pays d'Europe orientale.

**Comité inter-États de statistique de la Communauté d'Etats indépendants** : Le CEI-STAT fournit gratuitement une assistance technique, consultative et méthodologique aux pays membres de la Communauté d'Etats indépendants en vue de constituer un espace d'information unique dans le cadre de la Communauté.

#### **1.4 RELATIONS AVEC DES PAYS HORS DE LA RÉGION DE LA CEE (NOTAMMENT DES PAYS DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE)**

**Objectifs au cours des prochaines années** : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'implantation de programmes statistiques de valeur existant dans les pays à économie de marché de la CEE; contribuer à l'application de normes internationales dans les pays hors de la région de la CEE; et fournir à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques de pays à économie de marché.

**Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années** : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales et supranationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace. Examen périodique, par le Bureau de la Conférence et par celle-ci à sa réunion plénière, des modalités de transfert et/ou d'utilisation efficaces de l'expérience statistique des pays membres de la CEE au bénéfice de pays hors de la région de la CEE.

**L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants** :

- Le Séminaire MEDSTAT organisé par Eurostat à Lugano en avril 1999 en vue d'étudier les diverses possibilités de coopération dans la région méditerranéenne.

**Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999 :**

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après)
- Prier le secrétariat de la CEE et Eurostat d'étudier plus en détail les activités prioritaires du programme MEDSTAT d'Eurostat afin de déterminer si le secrétariat de la CEE peut fournir à Eurostat un appui dans des domaines autres que les statistiques sur les migrations qui présentent de l'intérêt pour les pays de la région méditerranéenne couverts par le programme MEDSTAT.

**Réunions de juillet 1999 à juin 2001 :**

FAO : Réunion du Groupe de travail sur les statistiques et l'économie des pêches

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT (23 et 24 septembre 1999)

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT (30 septembre et 1er octobre 1999)

Eurostat : Équipe spéciale sur MEDSTAT (6 et 7 décembre 1999)

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement (20 et 21 décembre 1999)

Eurostat : Groupe de travail sur la coopération statistique avec les pays en développement (une ou deux réunions par an)

Eurostat : Équipes spéciales et séminaires spécialisés.

**Rapporteur** : CEE

**Activités et moyens de juillet 1999 à juin 2001 :**

**Activités de la CEE** : Transférer des connaissances et des données d'expérience utiles acquises dans le cadre du programme de travail de la Conférence qui intéressent les pays en développement (par exemple, dans des domaines comme les recensements de la population et des habitations et les statistiques de l'environnement), notamment par le biais de rapports soumis à la Commission de statistique et par d'autres moyens; aider Eurostat dans les activités qu'il entreprend au titre de son projet MEDSTAT, et en particulier dans le domaine prioritaire des statistiques des migrations internationales (voir la liste des activités d'Eurostat ci-après).

**Ressources du secrétariat** : Minimales.

**Activités de l'OCDE** : Coopération technique avec la Chine dans divers domaines des statistiques économiques (d'autres activités menées par l'OCDE en dehors de la région de l'OCDE sont exposées dans les activités de programme 3, 4 et 5).

**Activités d'Eurostat** : (Thème 21 - Coopération technique avec les pays tiers) :

Le partenariat euroméditerranéen sera développé en 1999 avec la mise en oeuvre en Palestine, au Liban et en Syrie de programmes nationaux complémentaires en conjonction avec le programme régional MEDSTAT.

Pour les pays ACP, le programme avec l'UEMOA sera renforcé en 1999. De plus, des programmes seront lancés dans les domaines de la formation de statisticiens et des indices des prix harmonisés, du commerce extérieur et de l'appui institutionnel.

Les deux autres projets majeurs concernant la Chine et le MERCOSUR seront également en puissance en 1999.

En ce qui concerne les *outils statistiques*, outre la continuation des indices de prix à la consommation et des enquêtes mixtes sur le Secteur informel, deux outils lourds seront en travaux; EXTRADE, pour le commerce extérieur, sera réorienté afin d'obtenir très concrètement des statistiques du commerce extérieur fiables et actuelles; d'autre part, la partie centrale du dispositif, le logiciel de traitement des données EUROTRACE, sera réécrite après une réanalyse des besoins des utilisateurs et afin de tenir compte des nouvelles technologies informatiques; ERE-TES, pour la comptabilité nationale, fera l'objet d'une mise en oeuvre extrêmement forte dans les pays de l'UEMOA et en Méditerranée; sa version pilote en anglais sera testée sur le Ghana.

Enfin, une réflexion sur les statistiques agricoles pourrait permettre une relance des activités dans ce domaine.

**Activités d'autres organismes** :

**FAO** : i) Collecte et diffusion des statistiques sur les pêches en Méditerranée et en mer Noire (pour le compte du Conseil général des pêches pour la Méditerranée); ii) collecte et diffusion de statistiques sur les pêches dans les eaux intérieures en Europe (en collaboration avec la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures) - questionnaires annuels sur les quantités et les valeurs des prises industrielles et de loisir.

**Fonds monétaire international (FMI)** : Fourniture d'une assistance technique aux pays membres dans les domaines suivants : finances publiques, balance des paiements, investissements internationaux, statistiques monétaires et bancaires, commerce international, statistiques des prix, et comptes nationaux. **Formes d'assistance** : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) services de conseillers en statistique résidents du FMI (financés par les ressources propres du FMI, le PNUD et le compte administré au nom du Japon); iii) des séminaires, ateliers, et cours de formation à l'Institut du FMI, à l'Institut multilatéral de Vienne, ou à l'Institut régional de formation du FMI à Singapour.

**ANNEXE**

**Liste des priorités de la conférence des statisticiens européen pour 1999/2000 et 2000/2001**

**(Activité de programme 1 (organisation et fonctionnement  
 des services de statistique))**

**a) Juillet 1999 - juin 2000**

<b>PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS LISTE DES PRIORITÉS POUR 1999/2000</b>			
<b>Élément de programme</b>	<b>Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE</b>	<b>Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire</b>	<b>Produit pour la réunion plénière de 2000</b>
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique</li> <li>- Divers groupes de travail intersecrétariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc.</li> <li>- Organisations diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de présentation intégrée</li> </ul>
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion plénière de la Conférence</li> <li>- Organisation de débats de fond</li> <li>- Organisation des réunions du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les organismes internationaux actifs dans la région</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel de la Conférence</li> <li>- Documents de travail</li> <li>- Rapports du Bureau; minutes des réunions</li> </ul>
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional</li> <li>- Participation aux activités de coordination interinstitutions</li> <li>- Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc.</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI</li> <li>- PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> </ul>
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division de statistique de l'ONU, commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> </ul>



b) Juillet 2000 - juin 2001

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS LISTE DES PRIORITÉS POUR 2000/2001			
Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2001
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique</li> <li>- Participation à divers groupes de travail intersecrétariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc.</li> <li>- Organisations diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de présentation intégrée</li> </ul>
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion plénière de la Conférence</li> <li>- Organisation de débats de fond</li> <li>- Organisation des réunions du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les organismes internationaux actifs agissant dans la région</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel de la Conférence</li> <li>- Documents de travail</li> <li>- Rapports du Bureau; minutes des réunions</li> </ul>
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional</li> <li>- Participation aux activités de coordination interinstitutions</li> <li>- Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc.</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI</li> <li>- PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> </ul>
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division de statistique de l'ONU, commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> </ul>

-----